

Compte rendu du CSAL en FS le 14.04.2023

Le CSAL siégeant en formation spécialisée (**FS**) s'est réuni le 14 avril 2023 sur convocation de l'administration, afin d'évoquer notamment les points suivants:

- Désignation du secrétaire de la formation spécialisée par les représentants du personnel
- point immobilier portant sur les déménagements des brigades de Rouen et d'Amiens
- présentation de la note d'orientations ministérielles en matière de santé, sécurité et conditions de travail en 2023
- budget alloué aux actions de formation et de prévention pour 2023
- points sur les Accidents du Travail, le Registre Santé Sécurité au Travail(RSST) et les fiches de signalements
- questions diverses.

Étaient présents lors de cette réunion:

- 6 représentants pour **Solidaires Finances Publiques**,
- 5 représentants pour la CGT,
- l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST),
- le médecin de prévention,
- l'assistante sociale,
- l'animatrice de la politique ministérielle de prévention(APMP),
- l'assistante de prévention,
- 3 représentants de l'administration.

Après l'ouverture de la séance, chacune des organisations syndicales a lu en début de séance une liminaire. Vous trouverez celle de vos élus **Solidaires Finances Publiques** en pièce-jointe.

Désignation du secrétaire de la FS

Concernant ce 1^{er} point à l'ordre du jour, nous avons sollicité la désignation du secrétaire de la FS non pas pour la séance en cours mais pour un mandat débutant de cette séance jusqu'à la date d'adoption du règlement intérieur au cours d'une séance ultérieure de la FS, afin de lui permettre de jouer son véritable rôle en conformité avec le décret n°1427-2020 du 20 novembre 2020. La direction a accédé à cette demande légitime et la candidature de la secrétaire de **Solidaires Finances Publiques** a été acceptée à l'unanimité.

Point immobilier

Rouen

Pour rappel, le déménagement des brigades BV13, BV14 et BV15 de Rouen dans des locaux rénovés s'est inscrit dans le projet de rénovation de la cité administrative Saint-Sever sous la supervision du gestionnaire de cité AGILE en coordination avec la préfecture 76 et la DRFIP 76.

Si les agents sont globalement satisfaits de l'amélioration des conditions de travail dans des locaux entièrement rénovés, sans diminution de surface, quelques dysfonctionnements et problématiques sont remontés, concernant notamment l'absence de poubelles dans les bureaux, l'utilisation exclusive d'armoires basses et des infiltrations d'eau constatées au niveau du parking.

La direction a assuré que ces dysfonctionnements seront corrigés au fil de l'eau. D'ores et déjà, les travaux de consolidation ont été engagés au niveau du parking.

S'agissant de la possibilité généralement offerte aux agents de récupérer les fauteuils des locaux professionnels afin de les utiliser dans le cadre du télétravail ou de l'activité nomade, l'administration a indiqué que le contrat signé avec le maître d'ouvrage, la société Bouygues, prévoyait expressément la récupération par ce dernier de l'ensemble du mobilier au bénéfice d'une association. Aussi, seuls les agents ayant été équipés de matériels adaptés sur préconisation du médecin de prévention ont pu conserver leurs équipements spécifiques.

Concernant l'absence de poubelles individuelles dans les bureaux, cette décision provient du fait que le nettoyage sera assuré à l'aide d'un robot aspirateur. Ainsi, les poubelles sont localisées dans des espaces dédiés permettant le recyclage. Néanmoins, la direction étudie la possibilité de doter chaque bureau d'une poubelle.

Sur la détermination du poste de travail des agents, le chef de brigade aurait recueilli les préférences de chaque agent et arbitré en tenant compte des intérêts du service. Pour vos élus **Solidaires Finances Publiques**, cette explication très sommaire ne permet pas de définir sur quels critères objectifs a été décidé l'attribution de la place de chaque agent.

Amiens

Le déménagement des 18^e et 9^e brigades d'Amiens, de la rue Alexandre Dumas au CFP d'Amiens sis rue Rollin, a permis le regroupement des brigades sur un seul étage. Pour information, les agents bénéficient du RIA (restaurant inter administration) au sein du CFP .

Afin de s'assurer des bonnes conditions de travail des agents, nouvellement installés, **Solidaires Finances Publiques** a proposé une **visite de services** par la formation spécialisée des sites de Rouen et d'Amiens au cours du 2^{ème} trimestre 2023.

La direction a pris note de ces visites, les modalités pratiques restant à définir.

La Madeleine

La direction nous a récemment informé du projet de déménagement des brigades de La Madeleine dans les locaux situés Avenue de Kaarst à La Madeleine .

Ce projet a en effet reçu l'aval des bureaux SPIB de Bercy et du RPIE qui a participé activement à la constitution du dossier. Ce projet est actuellement en phase de négociation auprès de la préfecture, nous devrions en savoir plus après la réunion de la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP) prévue le vendredi 21 avril 2023 .

En cas d'accord de la CRIP, il y aurait une phase de négociation avec le propriétaire et le déménagement pourrait intervenir au mieux en octobre 2023, en février 2024 en cas de difficultés.

Il est convenu que les brigades seraient réparties sur un plateau et demi au sein des 2 derniers étages du bâtiment.

Au niveau du parking, 30 places de stationnement sont prévues contre 35 places actuellement sur le site de La Madeleine. Il y aurait un garage à vélo.

Le processus devrait grandement s'accélérer après l'aval de la CRIP, et nous espérons avoir plus de lisibilité dès le mois de mai. Nous avons demandé d'être informé au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Soissons

Le projet des travaux de rénovation de la cité administrative sont bloqués au niveau préfectoral; les travaux devraient démarrer au 1^{er} quadrimestre 2023; les agents de la Dircofi seront logés provisoirement dans des Algécos !!

Note d'orientation ministérielle en matière de santé, de sécurité et conditions de travail 2023

Cette note s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années.

Il est rappelé qu'un dispositif de formation pour accompagner la mise en place des nouvelles instances débutera le 26 mai prochain. **Solidaires Finances Publiques** entend ne pas assister à ces formations proposées unilatéralement par l'administration qui font parfois obstacle à la mise en place par les OS d'action de formation propre. Les représentants de Solidaires ont bénéficié début février d'une formation spécifique dispensée par le CEFI Solidaires.

S'agissant du développement de l'approche organisationnelle du télétravail, la référente en direction proposera un bilan annuel sur la base de discussions menées auprès des agents.

Les risques liés au télétravail feront en outre l'objet d'un point d'attention particulier dans le cadre de la campagne DUERP -PAP. Aussi, nous vous invitons à participer activement à cette campagne en indiquant les risques identifiés dans le cadre du télétravail.

Concernant les actions de prévention, le bloc socle de l'offre de formation en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) sera conservé avec un programme d'actions de formation porté par l'APMP afin d'accompagner la culture de prévention(risques incendie, gestes qui sauvent,..).

Les acteurs de prévention, médecin du travail et assistant de service social aux côtés du service RH et des chefs de services, devront assurer la lutte contre la désinsertion professionnelle des agents et l'accompagnement au retour à l'emploi des agents en raison de leur état de santé.

La direction assure d'ailleurs qu'un suivi des agents en longue maladie est assuré par le service RH, après avoir recueilli le consentement préalable de l'agent, en liaison avec les acteurs de prévention(assistante sociale, médecine de prévention).

La note prévoit également l'accompagnement des impacts du changement climatique et la sobriété énergétique, avec la réduction des consommations d'énergie de 10% d'ici 2024 (entretien et réglage des chaudières, des chauffe-eaux, l'éclairage et la mobilité).

Si ces mesures sont vertueuses, pour **Solidaire Finances Publiques**, elles doivent être encadrées et les agents ne doivent pas subir des températures en deçà des normes de sobriété énergétiques fixées à 19°.

Budgets de la formation spécialisée

Pour la Dircofi Nord, le budget destiné à financer les dépenses de prévention SSCT validées en formation locale spécialisée est de 33 919 €, ramené à 30 866 € après la mise en œuvre d'une réserve obligatoire. Quant au budget proposé au niveau de la formation santé sécurité et conditions de travail, fixé à un montant initial de 6 340 €, il s'élève en fait à 5 769 € après la mise en œuvre de cette réserve obligatoire.

Solidaire Finances Publiques a fermement dénoncé l'amputation des budgets compte tenu de la mise en œuvre d'une réserve non justifiée.

Au sujet de la première enveloppe, **Solidaire Finances Publique** valide le principe d'engagement des dépenses décidées par le médecin de prévention, mais souhaite néanmoins obtenir le détail des dépenses envisagées au fil de l'eau.

S'agissant des dépenses destinées à l'aménagement des espaces de convivialité, le budget ne doit pas servir à financer des dépenses incombant à l'employeur. Ce budget doit être réservé à l'amélioration du cadre de vie des agents.

Concernant le budget de formation SSCT, les offres de formation présentées dans le cadre des actions habituelles sont validées par **Solidaire Finances Publiques**. Ces formations sont proposées notamment en réponse aux constats faits dans le DUERP et en liaison avec le Plan Annuel de Prévention (PAP). Au sujet des formations RPS proposées par l'APMP, **Solidaire Finances Publiques** considère que si celles-ci sont très utiles avec l'augmentation constante des RPS, répertoriés dans le DUERP, il est nécessaire de proposer une formation plus adaptée au public Dircofi.

Il nous a été indiqué que certaines de ces nouvelles offres de formations pourront être testées et ajustées afin de répondre au mieux aux attentes des agents de la Dircofi Nord.

AT, RSST et fiches de signalement

À notre demande, un registre spécial d'alerte, sur le modèle du 62, sera prochainement mis à disposition des OS par l'assistante de prévention. Le médecin du travail s'est étonné de ne pas avoir reçu la fiche de liaison renseignant les accidents du travail et demande qu'à l'avenir elles soient transmises systématiquement. Il transmettra un modèle à la direction qui ne procédait pas de cette manière jusqu'alors.

Questions diverses

La direction nous a informé que la référente en matière d'égalité homme-femme fera un bilan mensuel de la situation à la Dircofi Nord. Cependant aucune action n'a été mise en place à la DIRCOFI Nord en l'absence de problématique signalée sur ce sujet. La direction reste toutefois ouverte aux propositions d'actions dans ce domaine.